

Entre obstacles et espoirs : étudier en France après l'exil

Enquête sur les conditions d'accès aux études supérieures

Origine et source de données

Cette enquête est réalisée dans le cadre d'une recherche-action débutée en 2023 menée par une doctorante, en contrat cifre. Cette étude porte sur les trajectoires académiques [1] et professionnelles des personnes exilées [2] en France. Les données utilisées dans ce document sont issues d'une campagne de questionnaire auprès des personnes accompagnées par UniR. Elle a été l'occasion d'un premier état des lieux des conditions d'accès aux études supérieures. On distingue reprise et poursuite, car ces termes désignent des parcours et des expériences différentes. La reprise d'études concerne des personnes ayant déjà terminé leur cursus de formation académique avant d'arriver en France et ayant eu une expérience professionnelle. La poursuite concerne des personnes un peu plus jeunes, ayant dû interrompre leurs études. Elles disposent majoritairement du bac ou ont débuté un parcours universitaire qu'elles n'ont pas pu finaliser.

Le questionnaire a été développé à partir du travail mené par l'association depuis de nombreuses années. Il a été administré en ligne dans deux langues en français et anglais. L'accessibilité du niveau de langue en français a été vérifiée auprès des salariées ayant une expertise pédagogique dans le français langue étrangère (FLE). Les éventuels doublons ont été supprimés. Ces résultats ne sont ni exhaustifs ni nécessairement représentatifs en dehors de l'activité de l'association. Cependant, ils donnent à voir des indices quant aux conditions réelles d'accès aux études ; rendent compte plus globalement de l'expérience de déclasserement et des études comme un mécanisme de compensatoire.

L'enquête a comptabilisé près de 250 répondant.es. Iels sont originaires de majoritaires d'Asie et d'Afrique. Les premières nationalités sont : afghane, bangladaise, soudanaise et ukrainienne. Les participant.es sont pour plus de deux tiers âgé.es entre 25-40, l'âge moyen des personnes accompagnées à UniR est de 32 ans. En ce qui concerne les situations familiales, les enquêté.es sont près de 70% à se déclarer célibataire, une situation plus propice à un parcours d'études longues. Enfin, 60% sont bénéficiaires de la protection internationale (dont la protection temporaire), plus de 20% sont en demande d'asile.

Alors que près de 25% des bénéficiaires de la protection internationale signataire du contrat d'intégration républicaine sont diplômées du supérieur (Ofii, 2023), la question des personnes diplômées en situation d'exil reste encore marginale dans la recherche et les politiques publiques. Elles ont longtemps été tournées vers les personnes exilées dites peu ou pas qualifiées renforçant l'idée d'un groupe de population homogène ; invisibilisant un peu plus les qualifications et les expériences des personnes concernées. Il ne s'agit pas de nier la nécessité de lever les freins linguistiques ou encore de formation de certaines personnes afin de les préparer au marché du travail français, mais de s'intéresser aux trajectoires des personnes diplômées en exil pour les rendre visibles et pour mieux comprendre les mécanismes de déclassement.

Ces trajectoires interrogent les pratiques d'asile et d'accueil dans le pays d'installation, mais également à l'université. En effet, si pour certaines personnes, poursuivre des études à l'université en France est empreint d'affects et renvoie à des aspirations personnelles et intimes : réaliser un rêve. Pour d'autres, elles sont la possibilité de retrouver une place digne dans une trajectoire marquée par la rupture, de compenser même partiellement ce qui a été perdu avec l'exil. Quelles sont les conditions d'accès à ces dispositifs ? Quelles sont les expériences des personnes exilées dans l'accès aux études supérieures ?

Dans un premier temps, il s'agit de saisir les raisons du choix de reprise d'études. En effet, ce choix est poussé par une forme de déclassement, c'est-à-dire un décalage entre les qualifications et les expériences acquises avant l'exil et les possibilités d'emploi. Les personnes identifient rapidement la nécessité de la maîtrise de la langue française, mais également d'adapter leurs compétences aux exigences du marché du travail en France. L'accès aux études supérieures reste toutefois limité en raison du nombre de places disponibles dans les dispositifs dédiés aux personnes en situation d'exil, mais aussi en raison des conditions de réalisation peu favorables pour certaines personnes. Dans un second temps, les expériences à l'université et les conditions d'accès effectif feront l'objet d'analyse au prisme des politiques publiques en matière d'asile et d'enseignement supérieur.

1. Un accès à l'emploi difficile malgré les qualifications et les expériences

Depuis plusieurs années, l'insertion professionnelle des personnes réfugiées est un sujet central des politiques d'intégration. À ce titre, les bénéficiaires de la protection internationale, les personnes migrantes, sont reconnues comme un public prioritaire, éloigné de l'emploi. C'est-à-dire qu'elles sont plus susceptibles de connaître de longues périodes de chômage ou d'inactivité.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces difficultés d'accès à l'emploi (maîtrise de la langue, la reconnaissance des diplômes, la formation, le réseau, la précarité matérielle, etc.) (Bilong & Salin, 2022). Les situations d'emploi ou d'inactivité sont une des formes de déclassement subies par les personnes à leur arrivée en France.

1.1 Majoritairement en emploi avant l'arrivée en France...

Si on note une proportion assez importante de personnes se déclarant inactives en France, la situation liée à l'emploi avant l'exil est tout autre. 163 participantes déclarent une activité professionnelle avant l'arrivée en France. 85% d'entre elles étaient satisfaites de l'emploi qu'elles occupaient.

Tableau 1. Catégories d'emploi occupé avant l'arrivée en France

Catégorie emploi à l'étranger	n	%
Employés	54	21,90%
Cadres et professions intellectuelles	46	18,60%
Professions intermédiaires	44	17,80%
Techniciens	7	2,80%
Chefs d'entreprise	4	1,60%
Ouvriers qualifiés ou non	2	0,80%
NR	4	1,60%
NA	86	34,80%
Total	247	100%

Source : Campagne de questionnaire UniR, consultation 2024-2025
Champ : 247 répondant.es ayant été accompagnées par l'association.
Lecture : Près de 18% des répondant.es déclarent avoir occupé un emploi relevant de la catégorie profession intermédiaire.

Les participant.es sont plus de deux tiers à déclarer avoir occupé un emploi avant l'arrivée en France. Les types d'emplois déclarés relèvent de trois catégories essentiellement : employée (21,9%), cadre et profession intellectuelle (18,6%) et profession intermédiaire (17,8%). Les secteurs d'activité sont concentrés dans les métiers du tertiaire et du service : l'administration publique ou privée, l'enseignement, l'économie et la santé.

Tableau 2. Secteur d'activité de l'emploi occupé à l'étranger

Secteur d'activité à l'étranger	n	%
Administrations publiques ou privées	36	14,60%
Enseignement	34	13,80%
Commerce, banque et services	24	9,70%
Santé	13	5,30%
Droit	10	4%
Informatique	7	2,80%
Arts du spectacle et sport	7	2,80%
Journalisme	6	2,40%
Bâtiment et industrie	4	1,60%
Agriculture et artisanat	3	1,20%
Hôtellerie et restauration	3	1,20%
NR	14	5,30%
NA	86	35,20%
Total	247	100%

Source : Campagne de questionnaire UniR, consultation 2024-2025
Champ : 247 répondant.es ayant été accompagnées par l'association.
Lecture : 14,60% des répondant.es ayant occupé un emploi avant l'arrivée en France ont exercé une activité dans le secteur de l'administration publique ou privée.

Après l'obtention de la protection internationale, l'emploi et le logement sont les priorités pour ceux et celles pris en charge dans le dispositif national d'accueil, mais pas uniquement. L'accès au logement est soumis à des conditions de ressources : « avoir des fiches de paie » devient l'enjeu premier. Or, seulement 45 participant.es déclarent avoir eu accès à un emploi sans reprise ou poursuite d'études, soit 18% de l'effectif total. L'emploi pour ces personnes se caractérise par l'occupation de postes employés (48,90%) et ouvriers (40%). Les personnes déclarent exercer dans les secteurs de la restauration (22%) et de la logistique (près de 18%). Enfin, ils sont seulement 5,70% à déclarer avoir eu accès à un emploi après des études en France, 22,30% étant toujours en études. Enfin, les personnes à la fois en études et en emploi représentent 16,60% de l'effectif total. 60% des participant.es ne déclarent aucune activité professionnelle en France.

Pour les personnes déclarant un emploi en France, l'environnement de travail est source de bien-être (34%), un espace de création de liens et de bonnes ententes avec les collègues (41%), un peu moins d'un quart des participant.es déclarent avoir une expérience négative de leur travail en France. Toutefois, ces situations sont marquées par une forme de déclassement socioprofessionnel, entendu ici comme le décalage entre des positions occupées avant et après l'arrivée en France. En effet, si avant l'arrivée en France plus de 18% occupaient un emploi cadre ou profession intellectuelle, on note l'absence totale de cette catégorie après l'arrivée en France pour les participant.es au moment de la consultation. La rupture dans la trajectoire implique une discontinuité de la carrière. Cette situation de déclassement serait alors une étape dans le parcours d'insertion des personnes qui pourrait se voir reconfigurée (reconversion, formation, création d'activité, etc.). Finalement, la reprise ou la poursuite d'études apparaît comme une solution pertinente pour lever les freins identifiés (langue, qualifications et réseau professionnel).

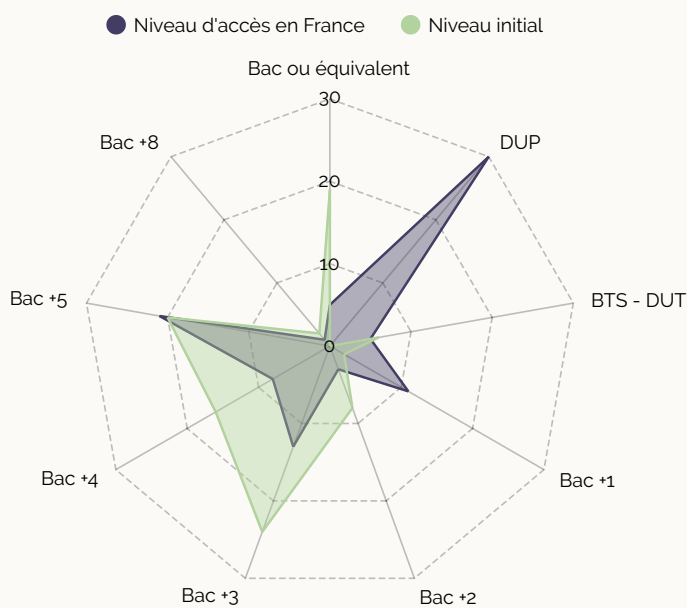
1.2 Des diplômes et des expériences à faire connaître

Les personnes accompagnées sont a minima titulaires du Baccalauréat (ou équivalent). Cela signifie qu'il s'agit d'un segment de la population réfugiée particulièrement peu visible. En effet, les politiques publiques et certains biais ont tendance à se centrer sur les personnes peu ou pas scolarisées, peu diplômées. Depuis plusieurs années, la demande d'accompagnement reçue par l'association est croissante. Elle permet de les rendre visibles ainsi que leurs besoins : reconnaissance, de formations et d'accompagnement adaptés.

Depuis sa création, UniR n'a eu de cesse de voir ses demandes d'accompagnement augmentées, passant d'une petite centaine de personnes en 2018 à plus de 1300 personnes en 2024 ; pour un total de près de 5000 personnes accompagnées en 7 ans. Plus de 1100 personnes sont titulaires d'un niveau baccalauréat ou un équivalent et plus de 2200 personnes disposent au moins un bac +3. Les participant.es à cette enquête ont déjà obtenu des diplômes du supérieur dans leur pays de départ ou dans des pays tiers.

En effet, 23,50% sont titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme équivalent et 58,20% sont titulaires d'un bac+3 et plus. Bien qu'il soit possible d'avoir recours au système de reconnaissance des diplômes, les pays d'obtention des diplômes ont un impact sur la valeur reconnue des diplômes. Pour les diplômes obtenus hors Union européenne, lorsqu'une reconnaissance est possible (hors professions réglementées et sur présentation des justificatifs), une dévaluation plus importante est souvent notifiée (Vallot, 2024)

Graphique 1. Répartition des niveaux de diplômes obtenus à l'étranger et les niveaux d'accès aux études en France



Source : Campagne de questionnaire UniR, consultation 2024-2025

Champ : 97 de participant.es ayant repris des études en France.

Lecture : 30% des personnes interrogées ont repris des études en accédant à un diplôme universitaire passerelle.

À la dévaluation s'ajoute la barrière linguistique qui est à la fois un frein pour l'emploi, mais également dans le suivi d'une formation [3]. Cela se traduit par un accès à l'université qui se fait majoritairement par les DUP, diplômes universitaires passerelles (30,90%). Ces dispositifs permettent à la fois une remise à niveau linguistique, mais également de préparer à l'insertion universitaire (méthodologie, candidatures privilégiées dans les universités d'inscription, etc.). Près de 30% des personnes ayant repris des études déclarent avoir eu accès à l'université au niveau master 1 ou 2, enfin 13,40% ont eu accès à la troisième année de licence. Il s'écoule en moyenne près de 2 années entre l'arrivée et l'accès aux études en France.

À l'accès aux études universitaires, ne concerne ici qu'environ 40% des répondant.es [4]. En effet, pour la majorité des participant.es, le projet d'études n'a pu aboutir pour diverses raisons. En premier lieu, 27% des personnes déclarent avoir été empêchées dans leur projet en raison de leur situation de logement instable (à la rue, chez des tiers, en errance, 115, etc.). La situation administrative (titre de séjour, statut) est invoquée par 22% des personnes. Enfin, le troisième obstacle est celui de la précarité financière citée par 19% des participant.es. Pour les personnes qui reprennent effectivement leurs études, le chemin est également semé d'embûches.



2. Un parcours universitaire entravé...

L'accès aux études est l'un des leviers possibles pour atténuer les effets du déclassement ou lever les obstacles auxquels font face les personnes réfugiées dans leur insertion professionnelle. Cependant, cette voie n'est pas toujours aisée. En effet, elle ne concerne finalement qu'un nombre limité de personnes exilées, car elle est encore un recours peu envisagé et souvent entravé. Plusieurs éléments sont à l'origine de l'accès limité aux études supérieures : l'accès à l'information, l'injonction à l'entrée en emploi rapide, la nécessité de travailler pour subvenir à ses besoins et/ou ceux de sa famille, la gestion de l'asile (transfert en région, l'hébergement directif et contraint, etc.). Ces difficultés ont aussi une incidence sur les parcours à l'université.

2.1 La gestion de l'asile : transfert et précarité administrative

« Le transfert de ma famille vers une ville éloignée, motivé par notre demande d'asile et les besoins liés à la santé et au handicap de mes filles, a brisé l'équilibre que j'avais construit avec tant de difficultés. Ce changement a bouleversé notre stabilité : j'ai dû interrompre mes études de français, mes filles ont quitté l'école, et notre santé en a souffert » (Maria) [5].

Si l'objectif est de favoriser une insertion professionnelle et une maîtrise de la langue française, les transferts en région peuvent être très dommageables puisque l'apprentissage du français est alors repoussé. L'offre de formation en région n'est pas toujours accessible depuis les centres d'accueil [6]. Comme pour les enfants qui traversent une période de déscolarisation, le temps d'obtenir une place dans de nouveaux établissements. Les adultes, eux, sont confrontés à la saturation ou la raréfaction des lieux d'apprentissage du français dans certaines zones.

Si une place en hébergement est plus que souhaitable pour toute personne à la rue, déplacer les personnes et leur faire perdre leurs repères impactent sévèrement la stabilité et la santé mentale des personnes. Au-delà de l'hébergement, c'est également la procédure d'asile et sa durée qui peuvent être des freins dans le projet académique et professionnel. L'offre restreinte des formations linguistiques à destination des personnes en demande d'asile, l'interdiction de travail et une supposée interdiction d'étudier entravent un peu plus les trajectoires et ont des conséquences durables sur les possibilités d'insertion socioprofessionnelle.

2.2 Étudier sans les conditions de vie adéquates

« Jusque-là j'ai des problèmes d'hébergement, je dois jongler entre les différentes connaissances de mon parcours d'asile et le 115 pour pouvoir passer la nuit. Je n'ai aucune ressource financière présentement ce qui est très difficile pour moi » (Patrice). Pour de nombreuses personnes passées par l'asile, la prise en charge en hébergement n'a pas été assurée. Sur les 97 personnes ayant ou en reprise d'études, 67%, d'entre elles, déclarent avoir ou rencontrer des difficultés durant leurs études en France.

La première est liée au logement qui est mentionné par 38,50% des répondant.es en reprise d'études, et 29,20% sont concernées par des difficultés financières. Bien que l'accès aux études soit une heureuse nouvelle pour les personnes lorsqu'il n'est pas suivi par les conditions matérielles minimales, cela ajoute une pression supplémentaire. Plusieurs facteurs induisent des situations de précarité financière. « Par exemple, je n'ai pas pu bénéficier de l'aide du CROUS parce que j'ai dépassé l'âge limite pour y avoir droit. [...] Cette pression financière constante affecte ma concentration et ma capacité à réussir mes études » (Mustafa). Le système d'octroi de bourses est conditionné par des critères : de statut administratif, d'âge et de ressources.

Grâce aux mobilisations de collectifs et d'universitaires, les droits des étudiant.es en exil ont connu des avancées importantes depuis 2016. Les bourses sont accordées aux personnes bénéficiant de la protection internationale et temporaire. Elles restent cependant limitées sur le critère d'âge, 28 ans (35 ans pour les personnes réfugiées). Les critères de sélection sont aussi des critères d'exclusion : au-delà de 35 ans, les personnes en demande d'asile ou déboutées, etc.

« Administrativement j'ai un souci lié à la régularisation de mon inscription administrative car j'ai été inscrit sous statut temporaire afin de trouver un contrat en alternance dans un délai de 3 mois au lieu de la formation initiale qui avait été mentionnée dès le départ; ce qui doit être une erreur de leur part. N'ayant pas présenté un contrat d'alternance dans un délai de 3 mois, je viens d'être basculé en formation continue qui m'exige de payer 1750€ des frais de formation et 175€ de frais d'inscription d'ici le 31 décembre » (Patrice). Si certaines universités et écoles ont mis en place des possibilités de financement des parcours ou une exonération des frais de scolarité au titre de statut administratif, ce n'est pas le cas de tous les établissements. Certains établissements appliquent des frais différenciés pour toutes personnes étrangères. Le statut administratif est alors le principal facteur d'inclusion ou d'exclusion pour l'accès à des aides et des dispositifs particuliers (bourses, exonérations, etc.).

Selon le rapport de l'Observatoire de la vie étudiante de 2020, 5,30% des étudiant.es déclarent une activité salariée « très concurrente », représentant une part importante du temps des concerné.es (plus d'un mi-temps, sur plus de 6 mois et sans lien avec les études). 42,30% des enquêté.es en études occupent un emploi en parallèle de leur cursus en France. Les étudiant.es en situation d'exil seraient donc, potentiellement, plus souvent en emploi que les étudiant.es non exilé.es. Cela peut s'expliquer par le fait qu'ils et elles bénéficient moins de soutiens financiers (familiaux ou autre) et sont en moyenne plus âgé.es que d'autres étudiant.es (situation familiale, non-accès aux bourses, etc.).

En théorie, l'accès à l'université est assuré pour toutes et tous, sans distinction de statut. En pratique, les différentes catégories et les droits associés peuvent devenir des freins. Ainsi, les conditions matérielles de vie ne permettent pas toujours de se former sereinement et sur une longue durée. « J'ai dû abandonner mes études pour pouvoir travailler et subvenir à mes besoins, ainsi que ceux de mes enfants et avoir un meilleur logement. » (Hassan). Parfois la situation oblige les personnes à repousser dans le temps ou à abandonner leur parcours universitaire, de façon temporaire ou définitive.

2.3 L'expérience d'isolement et d'exclusion à l'université

La pauvreté, les situations de logement instable, voire plus que précaire, les responsabilités familiales se cumulent aux difficultés rencontrées à l'université. La première année dans les parcours licence-master-doctorat (LMD) peut être très difficile. Un des défis est la méthodologie, l'écriture académique (près de 14%). Malgré, des cours préparatoires en DUP, cela ne suffit pas toujours.

Le vocabulaire et les exercices universitaires demandent un temps d'apprentissage. Cet élément peut induire un sentiment d'illégitimité qui prend forme dans les notes reçues, notamment lorsque celles-ci sont considérées comme de « mauvaises » notes. Les notes deviennent l'unité de mesure des progrès, mais aussi de l'intériorisation des normes universitaires françaises.

« En plus, les démarches bureaucratiques pour accéder à une aide sont extrêmement complexes et décourageantes. On me demande de fournir une multitude de documents justificatifs, souvent longs et difficiles à réunir. Malgré tous mes efforts pour répondre à ces exigences, je me retrouve systématiquement sans aucun soutien » (Mustafa). Le fonctionnement des établissements du supérieur est flou et complexe pour des personnes en exil. Les étudiant.es en situation d'exil se retrouvent sous démunis face à une administration qui n'est pas toujours compréhensive de leurs situations particulières même lorsqu'il s'agit de répondre à un besoin élémentaire comme se nourrir :

« Même lorsque j'ai demandé à bénéficier des repas à 1 euro pour les étudiants en difficulté, ma demande a été refusée. Ce refus est particulièrement incompréhensible, car cette aide est essentielle pour réduire les dépenses alimentaires. Cette exclusion, combinée à des critères rigides et une lourdeur administrative, aggrave ma précarité. Je me sens abandonné par un système qui ne prend pas en compte les situations particulières, comme la mienne en tant que réfugié » (Mustafa). Cela renforce le sentiment d'exclusion et de non-reconnaissance de leur expérience (Tcholakova, 2014, p. 109).

Plusieurs éléments se cumulent, entre barrières de la langue, la précarité matérielle et le manque de soutien, et accentuent un peu plus le sentiment d'isolement. La question de la reconnaissance est centrale dans l'expérience de l'exil : de la procédure l'asile, à l'accompagnement et à l'accueil spécifiques jusqu'au système de reconnaissance des qualifications et des compétences et l'enseignement supérieur. Être étudiant.e est un statut valorisant dans ces situations dans lesquelles le statut administratif occupe une place importante, parfois stigmatisante. Le statut d'étudiant.e permet un autre rôle et une autre place que celle de personne en exil.

Toutefois, l'enseignement supérieur est aussi le lieu dans lequel se jouent des rapports de pouvoir (Renisio, 2016; Poullaouec). Certaines participant.es témoignent de leurs expériences d'isolement et des difficultés à créer du lien avec les étudiant.es ainsi que des relations avec les équipes enseignantes : « Parfois, je me suis sentie isolée et j'ai subi du racisme. En plus des difficultés avec le système d'éducation en France, les difficultés financières, de logement et de [devoir] travailler en parallèle des études. » (Arif) « [avec les] Difficultés de logement, de contact avec les élèves [étudiants], de moyens [financiers], [...]. Pour les enseignants à l'université, ils n'ont pas de patience pour les élèves étrangers. » (Dounia).

Cette violence symbolique est un continuum des expériences vécues dans l'asile et l'accueil des personnes exilées. L'université n'est pas exempte des biais discriminatoires, racistes, sexistes et classistes.

3. Conclusion

Pourtant, les études sont un levier fondamental pour répondre aux besoins des personnes exilées qu'elles soient diplômées du supérieur ou non. Le dernier rapport de l'OCDE démontre la nécessité de former et d'accompagner les reconversions des publics les plus éloignés de l'emploi, dont les personnes migrantes (2025). En cela, les DUP ou encore la possibilité de poursuivre ou de reprendre un cursus de formation dans le supérieur sont les bienvenus puisqu'ils permettent de lever les principaux freins identifiés de longue date : linguistique, reconnaissance des qualifications (diplômes français) ainsi que le manque de réseau et d'expérience en France (stages, alternances, etc.). Lorsqu'elles sont rendues possibles par de bonnes conditions de réalisation ; elles ont un effet positif sur l'insertion professionnelle, puisque les personnes migrantes titulaires d'un titre français ont plus de chance d'être en emploi (Vallot, 2024).

Plus largement et malgré les difficultés citées, les études représentent un moyen de se projeter et de s'installer durablement dans le pays d'accueil. Plus de 80% des participant.es ayant repris des études déclarent être satisfait.es de suivre ou d'avoir suivi des études en France. Pour certaines personnes, avoir l'opportunité d'étudier en France est la réalisation d'un rêve, pour d'autres c'est un choix pragmatique au regard du marché du travail et des difficultés d'insertion. Réaliser ce rêve est une forme de réparation pour ceux et celles qui n'ont pu accéder ou poursuivre leurs études avant l'arrivée en France, mais aussi pour atténuer les effets du déclassement en accédant à un titre ainsi qu'à un emploi valorisant. In fine, elles peuvent participer au bien-être des personnes, être une source de fierté et de reconnaissance.

4. Bibliographie

- [1] Bilong, S., & Salin, F. (2022). L'emploi des personnes réfugiées. Des trajectoires professionnelles aux politiques de recrutement des entreprises (Études de l'Ifri).
- [2] Enquête nationale Conditions de vie des étudiant.es de l'Observatoire national de la vie étudiante, 2020.
- [3] Rapport d'activité de l'Office français de l'immigration et de l'intégration, 2023.
- [4] Tcholakova, A. (2014). La relation de service comme rapport de reconnaissance : L'exemple de l'accompagnement des réfugiés vers le travail. Travailler, n° 32(2), 99-129.
- [5] Vallot, P. (2024). « Petites mains », mais grandes études. Le déclassement ordinaire des femmes immigrées en France hexagonale. Formation emploi, 167, 143-167.

Notes

- [1] Dans ce contexte, les études supérieures sont les formations assurées par les universités, dont l'accès est de droit pour les personnes ayant un baccalauréat ou un équivalent, et les grandes écoles qui recrutent sur concours ; et des écoles privées, notamment, de commerce. Dispositif d'accès aux études est constitué des diplômes universitaires passerelles ainsi que les associations et collectifs engagés pour rendre possible l'accès à l'université, soit grâce à une remise à niveau en langue à visée universitaire, soit en accompagnant les personnes dans leurs démarches.
- [2] Les personnes en situation d'exil sont bénéficiaires de la protection internationale et temporaire ainsi que les personnes en demande d'asile, déboutées et sans-papiers, et ayant connu une rupture dans leur trajectoire académique et professionnelle.
- [3] La barrière de la langue peut aussi avoir un impact sur la possibilité de créer du lien et renforce l'isolement.
- [4] A titre d'exemple, à l'échelle de l'association, le taux d'admission des personnes accompagnées est de 28,80% pour la rentrée de 2024 (cf. tableau récapitulatif, p.8) .
- [5] Les prénoms utilisés sont des pseudonymes.
- [6] En 2023, les premières régions à accueillir des personnes passant par l'asile sont : l'Ile-de-France (42%), l'Auvergne-Rhône-Alpes (8%) et le Grand-Est (8%) (Ofii, 2023). D'après la cartographie des formations linguistiques réalisée par la Dian et le réseau CARIF OREF, les trois régions ayant l'offre la plus importante à destination des réfugié.es sont : la Bourgogne-Franche-Comté avec 138 sessions enregistrées, l'Ile-de-France avec 130 et le Grand-Est avec 81 sessions.

Tableau récapitulatif des données		
Genre	n	%
Masculin	130	52,60%
Féminin	114	46,20%
NR	3	1,20%
Âge		
18-24	53	21,50%
25-40	168	68,00%
41-50	18	7,30%
50 et +	8	3,20%
Statut		
En demande d'asile	56	22,70%
Bénéficiaire de la protection internationale	153	61,90%
Débouté	8	3,20%
Vie privée et familiale	7	2,80%
Naturalisé	4	1,60%
Autres	17	6,90%
Total	247	100%

Situation familiale		
Célibataire	171	69,20%
Concubinage	6	2,40%
Marié	63	25,50%
Séparé, divorcé, etc.	7	2,80%
Nationalité	n	%
Afrique	88	35,40%
Afrique du Nord	11	4,40%
Afrique subsaharienne	77	31,00%
Moyen-Orient	33	13,30%
Asie	92	36,90%
Asie du Sud	42	16,90%
Asie Mineure	50	20%
Amérique du Sud	10	4%
Europe de l'Est	24	9,70%
Total	247	100%

Ratio candidatures et admissions dans l'enseignement supérieur - base de données UniR	n	%
2022-2023 candidatures	756	NA
2023 admissions	209	27,65%
2023-2024 candidatures	909	NA
2024 admissions	262	28,82%